



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 61/23 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL,
PLACE DE LA VIERGE, ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE SAS VELO PACA 13

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu le Bail en date du 8 juin 2023,
- Considérant une imprécision de rédaction dans le bail initial,

DECIDE d'approuver l'avenant n°1 au bail de locaux à usage commercial situés au 1 place de la Vierge, établi entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et la Société VELO PACA 13,

DIT que le bail est consenti moyennant un loyer de 700€ TTC mensuel,

DIT que les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 29 juin 2023

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le 11/07/23

Et de la publication ou notification le 11/07/23

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230629-DEC_61_23-D